Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 23 avril écoulé, sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

BUDGET PRINCIPAL

XXVII—SAUVAGES

271	Nouvelle-Ecosse	50,140 00
272	Nouveau-Brunswick	29,334 00
273	Ile-du-Prince-Edouard	3,935 00
274	Ontario et Québec	196,635 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 24 avril écoulé, sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

BUDGET PRINCIPAL

XXVII—SAUVAGES

275	Manitoba, Saskatchewan, Alberta et T. du N.-O.	714,223 00
276	Colombie-Britannique	269,850 00
277	Yukon	15,000 00
278	En général	147,500 00
279	Instruction des Sauvages	1,943,702 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

9	Affaires indiennes—	
	Appointements	149,380 00
	Dépense casuelle	19,000 00

BUDGET SUPPLÊFENTAIRE ADDITIONNEL

Département des Affaires des Sauvages

385	Appointements—	
	Pour un comptable, Classe 3, à $2,580 à la place d'un comptable, Classe 2, à $2,460	120 00
	Pour un comptable, Classe 1, à $1,620, à la place d'un commis-teneur de livres senior à $1,650	60 00
	Pour un commis-teneur de livres senior à $1,380, à la place d'un commis-teneur de livres à $1,110	270 00
	Pour un commis légiste sténographe senior à $1,365, à la place d'un commis légiste sténographe à $1,320.	45 00
	Dépense casuelle—Crédit supplémentaire	1,000 00

SANTE

401	Hôpitaux maritimes, y compris les octrois aux institutions de secours aux marins—Crédit supplémentaire requis	20,000 00

PENSIONS

402	Traitements et dépenses casuelles de la Commission des Pensions du Canada—Montant additionnel requis	2,000 00